

# Liberté pour le chanvre !

## Pas de prison pour André Fürst

## Réouverture du magasin Growland

Après le rejet de son recours devant le Tribunal Fédéral, André Fürst, le fondateur de Chanvre-Info, doit purger une peine de 29 mois de prison ferme. Depuis le 7 août, le plus ancien magasin suisse du chanvre, Growland, est fermé suite à une injonction administrative du district de Berne. Les défenseurs du chanvre et des libertés individuelles doivent se mobiliser contre ces décisions inacceptables.

Suite au refus du Conseil National du projet de réglementation du marché du cannabis, la police et la justice ont procédé à la fermeture des 300 magasins du chanvre. Presque toutes ces affaires se sont soldées par des amendes et des peines légères avec sursis. Il est injuste que quelques leaders chanvriers, essentiellement les créateurs de produits légaux, paient bien plus cher cet échec politique collectif que les dealers du marché noir.

Selon les cantons, l'interprétation de la Lstup en matière de chanvre a donné lieu à trop de différence de traitement entre les citoyens. Pour ne pas aggraver cette injustice, personne ne doit aller en prison pour du chanvre tant que la Lstup n'établira pas un droit appliqué partout.

Les politiciens qui ont promis une régulation du marché du chanvre doivent assumer jusqu'au bout. Ils doivent s'assurer d'un traitement équitable pour André Fürst et les chanvriers impliqués dans la réforme. Nous devons tous les pousser à agir !

# Rassemblement à Berne,

place du Palais fédéral  
samedi 18 août à 15 heures,

Exigeons la grâce d'André Fürst et des chanvriers !  
Exigeons l'adoption d'une politique  
raisonnable en matière de chanvre !!!